



## GROUPE PARTOUCHE

### RESULTATS 2010 : AMELIORATION DE LA RENTABILITE OPERATIONNELLE COURANTE REAMENAGEMENT DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE ET AUGMENTATION DE CAPITAL DE 30 MILLIONS D'EUROS GARANTIE PAR BUTLER CAPITAL PARTNERS

#### RESULTATS 2010 : AMELIORATION DE LA RENTABILITE OPERATIONNELLE COURANTE

Les Conseil de surveillance et Directoire de Groupe Partouche ont arrêté les comptes, en cours d'audit, relatifs à l'exercice clos au 31 octobre 2010.

En millions d'euros	2010	2009
Produit brut des jeux (PBJ)	701,8	716,6
Chiffre d'affaires total consolidé	478,1	453,0
EBITDA	95,5	77,0
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>	<b>47,8</b>	<b>29,0</b>
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>(73,8)</b>	<b>(7,8)</b>
<i>dont Dépréciation des écarts d'acquisition</i>	<i>(71,2)</i>	<i>(8,7)</i>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(25,9)</b>	<b>21,2</b>
Résultat financier	(18,3)	(25,0)
Résultat avant impôt	(44,3)	(3,7)
Résultat après impôt	(50,0)	(4,9)
<b>Résultat total des sociétés intégrées</b>	<b>(50,0)</b>	<b>(6,8)</b>
Résultat net part du Groupe	(58,0)	(16,7)

#### Une rentabilité opérationnelle courante en progression

Dans un contexte d'activité encore difficile, le chiffre d'affaires du groupe a profité en 2010 de la mesure de séparation du barème de prélèvement ( Décret n° 2010-476 du 12 mai 2010) qui a généré une économie de prélèvement de 9,6 M€ au titre de 2009/10 et un produit exceptionnel sur chiffre d'affaires de 9,7 M€ au titre de 2008/09 compte tenu de l'application rétroactive de cette mesure au 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Grâce à la maîtrise des charges aujourd'hui en place, l'Ebitda du groupe, tel que défini dans les comptes de la société, profite de ce chiffre d'affaires en passant de 77,0 M€ en 2009 à 95,5 M€ en 2010. Le résultat opérationnel courant atteint quant à lui 47,8 M€, en progression de 65 %.

L'exercice 2010 retraité des mesures fiscales et de l'entrée dans le périmètre de consolidation du casino de Nice, met en évidence la stabilité de la rentabilité opérationnelle du groupe hors ces effets :

En millions d'euros	2010	Impact du casino de Nice	Impact des économies de prélèvements	2010 retraité	2009
Produit brut des jeux (PBJ)	701,8	15,4		686,3	716,6
Chiffre d'affaires total consolidé	478,1	8,9	19,3	449,9	453,0
EBITDA	95,5	-1,6	19,3	77,8	77,0
Résultat opérationnel courant (ROC)	47,8	-2,4	19,3	30,9	29,0

Les casinos qui profitent de la mesure fiscale évoquée sont l'élément contributif de l'accroissement de rentabilité de cet exercice.

Le pôle Interactive connaît un exercice de transition, enregistrant principalement les effets de l'interdiction aux français du site de poker à partir de Gibraltar et l'ouverture du site français, qui ont occasionné un chiffre d'affaires en recul au second semestre de l'exercice et pour la même période des coûts de mise en place de la structure en France.

Le résultat opérationnel non courant est fortement modelé par une dépréciation des écarts d'acquisition de 71,2 M€ (cf. ci-dessous) et ainsi le résultat opérationnel est une perte de 25,9 M€.

Le résultat financier est en nette amélioration du fait de l'évolution favorable de la valorisation de la couverture de taux en place. Les frais financiers restent stables à 20,9 M€, malgré la hausse des marges appliquées au crédit syndiqué.

Compte tenu de la dépréciation des écarts d'acquisition, le résultat net 2010 est une perte de 50,0 M€.

#### Une dépréciation significative des écarts d'acquisition consécutive à un changement d'estimation comptable

Comme évoqué dans l'actualisation du document de référence 2009 publiée en juillet 2010, le multiple du PBJ utilisé dans la méthode de la juste valeur retenue pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition est progressivement devenu difficile à conforter. Dans ce contexte, l'absence de transactions comparables récentes a conduit Groupe Partouche à ne plus fonder ses estimations sur la méthode de la juste valeur (qui utilise les multiples comparables), et à ne plus utiliser que la méthode de la valeur d'utilité, basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

L'impact de ce changement d'estimation comptable représente une dépréciation supplémentaire des écarts d'acquisition de 46,8 millions d'euros, comprise dans la dépréciation globale de 71,2 millions d'euros comptabilisée au titre de l'exercice 2010, le solde s'inscrivant dans la continuité de l'application de la méthodologie utilisée jusqu'alors.

Compte tenu de cette dépréciation, le résultat de l'exercice 2010, de bénéfique se transforme en perte. Il est rappelé que cette dépréciation comptable n'a aucun impact sur la trésorerie ou les performances opérationnelles du Groupe.

#### Une situation financière améliorée avec un ratio Fonds propres / Dette financière en forte amélioration

Le bilan consolidé de Groupe Partouche connaît les évolutions significatives suivantes :

- les actifs non courants s'élèvent à 727,5 M€ en réduction de 102,9 M€ en raison essentiellement de la dépréciation des écarts d'acquisition.
- Compte tenu des flux de trésorerie opérationnels élevés de l'exercice (66,5 M€) et de flux d'investissements limités à 24,8 M€, la variation de trésorerie est positive de 28,7 M€, ce qui porte à 107,6 M€ le poste trésorerie à l'actif.
- Sous les effets de l'augmentation de capital réalisée en août 2010 et du résultat net part du groupe de l'exercice 2010, les capitaux propres totaux progressent de 18,6 M€ et atteignent 344,9 M€.
- La participation de Financière Partouche à l'augmentation de capital, par conversion d'une partie de sa créance d'actionnaire à hauteur de 74,6 M€, a permis la réduction de la dette financière qui passe de 421,9 M€ à 336,6 M€, soit un montant voisin de celui des capitaux propres.

## REAMENAGEMENT DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE ET AUGMENTATION DE CAPITAL DE 30 MILLIONS D'EUROS GARANTIE PAR BUTLER CAPITAL PARTNERS

Dans le cadre d'un accord global visant à renforcer significativement ses fonds propres et financer son programme d'investissements, Groupe Partouche, d'une part, a conclu un accord avec son pool bancaire en vue d'aménager son crédit syndiqué et, d'autre part, s'est rapproché de Financière Partouche et Butler Capital Partners pour convenir de lancer une augmentation de capital de 30 millions d'euros, garantie par Butler Capital Partners (BCP), à l'occasion de laquelle BCP entrera au capital de Groupe Partouche.

Par avenant signé le 25 janvier 2011, des aménagements positifs significatifs ont été apportés au contrat de prêt syndiqué à la charge du Groupe.

### Réaménagement de l'endettement du Groupe

#### Un rééchelonnement de la Tranche A pour maximiser la valeur de cession des actifs.

Afin de tenir compte des difficultés contextuelles attachées aux cessions d'actifs souhaitées par le Groupe, la Tranche A de 100,1 millions d'euros, qui devait s'amortir au rythme des cessions et au plus tard le 31 octobre 2011, est transformée en tranche amortissable, selon l'échéancier suivant :

*en euros*

Echéances	Ancien échéancier	Nouvel échéancier
31/10/2011	100 083 000	
31/10/2012		5 000 000
31/10/2013		15 000 000
31/10/2014		25 000 000
31/10/2015		55 083 000

Ce nouvel aménagement, favorable au Groupe Partouche, lui permettra de réexaminer sereinement son programme de désinvestissement afin de maximiser la valeur des actifs périphériques qu'il souhaite à terme céder.

#### Une baisse des marges qui va réduire significativement les frais financiers.

A compter de la réalisation de l'augmentation de capital, les marges seront réduites comme suit :

- la marge applicable à la **Tranche A** sera réduite de 5,0 % à 4,0 % l'an et sera ramenée à 3,0 % dès lors que l'amortissement aura atteint 30 millions d'euros, puis à 2,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 60 millions d'euros ;
- la marge applicable à la **Tranche B**, qui s'élevait à 3,25 % jusqu'au 31 octobre 2011, puis à 4,0 % jusqu'au 31 octobre 2013 et à 5,5 % au-delà, sera réduite à 3,0 % jusqu'au complet remboursement ; son amortissement reste inchangé jusqu'au 31 octobre 2015 ;
- la marge applicable à la **Tranche C**, qui s'élevait à 3,5 % jusqu'au 31 octobre 2011, puis à 4,25 % jusqu'au 31 octobre 2013 et à 5,75 % au-delà, sera réduite à 3,25 % jusqu'au complet remboursement ; elle reste remboursable *in fine* au 31 octobre 2015.

#### Un aménagement de la clause de reversement du Cash Flow Excédentaire Consolidé pour financer certains investissements.

Afin de faciliter le financement et donc la réalisation du programme d'investissements concernant la construction des Pasinos de La Ciotat, La Grande Motte et Bandol, la clause de reversement du Cash Flow Excédentaire Consolidé (tel que défini au prêt syndiqué) ne s'appliquera pour les exercices 2010 et 2011 qu'au-delà d'un plafond de 26 millions d'euros. Les Cash Flow Excédentaires Consolidés générés par le Groupe, jusqu'à cette limite de 26 millions d'euros ne seront donc pas concernés par le mécanisme de cette clause de reversement, à savoir une affectation partielle de la trésorerie du Groupe en remboursement anticipé du crédit syndiqué et paiement des intérêts de l'avance d'actionnaire Financière Partouche.

Par ailleurs, Groupe Partouche et son pool bancaire sont convenus, d'ici le 30 mai 2011, de revoir la définition contractuelle du Cash Flow Excédentaire Consolidé afin de tenir compte de la nouvelle situation financière du Groupe.

### **Entrée au capital d'un partenaire financier : augmentation de capital de 30 millions d'euros garantie par Butler Capital Partners**

Groupe Partouche et son actionnaire majoritaire, Financière Partouche, se sont accordés avec BCP sur la réalisation d'une augmentation de capital de 30 millions d'euros, intégralement garantie par BCP qui souscrira au moins à hauteur des droits de Financière Partouche (80,83 %). Cette augmentation de capital sera réalisée au prix de 2 euros par action selon des modalités permettant à l'ensemble des actionnaires minoritaires de Groupe Partouche d'y participer.

Cette augmentation de capital permettra au Groupe de renforcer ses fonds propres et contribuera au financement de son programme d'investissements ainsi qu'à son développement. L'entrée au capital d'un partenaire financier expérimenté aux côtés de la famille Partouche marque la volonté des actionnaires majoritaires et du management du Groupe de lui donner un nouvel élan.

A l'issue de cette augmentation de capital, BCP détiendra entre 12,5 % et 15,5 % du capital de Groupe Partouche, en fonction de la souscription par les actionnaires autres que Financière Partouche.

Les accords définitifs relatifs tant aux modalités de l'augmentation de capital qu'aux relations entre Financière Partouche et BCP dans le cadre d'un pacte d'actionnaires sont en cours de finalisation et feront l'objet d'une communication au marché dès leur signature. Le pacte d'actionnaires entre Financière Partouche et BCP portera notamment sur la représentation de BCP au conseil de surveillance de Groupe Partouche ainsi que sur les droits dont BCP disposera. Il précisera également les modalités, notamment financières, permettant d'assurer la liquidité à terme de la participation de BCP. Conformément à la réglementation applicable, ce pacte d'actionnaires sera transmis à l'Autorité des marchés financiers qui en assurera la publicité.

Partenaire minoritaire mais actif, BCP accompagnera ainsi un projet d'entreprise visant à faire émerger un Groupe recentré, désendetté et qui investit dans son cœur de métier : les casinos et les jeux en ligne.

Sous réserve de l'appréciation des modalités de l'opération par l'Autorité des marchés financiers et de toute autorité réglementaire compétente, cette augmentation de capital devrait être réalisée d'ici le mois d'avril prochain.

## **INFORMATIONS FINANCIERES**

---

Groupe Partouche

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20

Alain Cens, Directeur Financier

info-finance@partouche.com